Commune de DOMSURE Procès-verbal Réunion du Conseil municipal Du 23 mars 2023 à 19h30

Nombre de conseillers

En exercice :11 Présents : 8 Absents excusés : 3

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

Date de la convocation et affichage : 18/03/2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents: Patrick VACLE, Mathilde FERRIER, Brigitte FISCHER,

Brenda COSTANZO, Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, , Pauline

MICHEL

Absents excusés: - Lilian BILLET, Patrick BOUILLET, Christine DROUILHET

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUILLOUD

ORDRE DU JOUR

Convocation 18 mars 2023

► Bâtiments communaux :

- Halle (point travaux, inauguration...)
- Restaurant Chez Nathaly
- Ecole (électricité, plomberie, préau....)
- Assurances

▶ Voirie

- Bordures entrée d'un logement lotissement Les Noyers
- Aménagement lotissement privé Clos du Champ Fleuri
- Point voirie
- Vannage Leschaux
- Défense incendie

► RPI

- Garderie
- Cantine
- Personnel communal

▶ Finances

- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation résultats 2022
- Devis MBI (sauvegarde)
- Devis divers

► Affaires diverses

- Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité

1/ Bâtiments communaux :

Monsieur le Maire fait le point sur les derniers travaux à réaliser de la halle à savoir :

- manque trois prises et un projecteur extérieur
- installation d'un nouveau plateau buvette la semaine prochaine, le dernier étant arrivé rayé
- les jeux extérieurs seront installés fin mars, début avril
- panneau place handicapée a été posé sur le mur, peinture à suivre
- panneaux photovoltaïques : commande de deux antennes wi-fi pour la surveillance des consommations. Un devis de 666,00 € a été retourné à la société Héliophoton. Monsieur le Maire précise que la halle sera en autoconsommation, l'excédent de production sera déduit des factures.
- un rideau ne se déroulait pas correctement, il a été déroulé et remonté
- inauguration prévue le 22 avril 2023 : une commission a été désignée pour organiser l'intendance

2/

DEL 2023-04 : Budget Commune : Approbation Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif COMMUNAL de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

DEL 2023-05 : Budget Commune : Approbation Compte Administratif 2022

Le Conseil municipal, sous la Présidence de Brigitte FISCHER, deuxième adjointe au Maire, examine le Compte Administratif du Budget Communal 2022 qui s'établit ainsi :

CA 2022		Dépenses	Recettes
Réalisation exercice	Fonctionnement	314 068.79	425 960.62
	Investissement	471 235.25	338 540.10

Reports N-1	Fonctionnement	-	350 820.60
	Investissement	-	8 035.72
Total exercice		785 304.04	1 123 357.04

Restes à réaliser N+1	Fonctionnement	-	-
	Investissement	183 593.65	-
Total RAR N+1		183 593.65	-

Résultat cumulé	Fonctionnement	314 068.79	776 781.22
	Investissement	654 828.90	346 575.82
Total cumulé		968 897.69	1 123 357.04

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget COMMUNAL 2022.

Votants: 7 Pour: 7 Contre: 0

DEL 2023-06 : Budget Commune : Tableau des reports de résultats 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	8 035.72 €		- 132 695.15 €	-183 593.65 €	183 593.65 €	308 253.08 €
FONCT	350 820.60 €	- €	111 891.83 €			462 712.43 €

Le résultat

d'investissement 124 659.43 € (à reprendre au 001 du BP 2023)

cumulé est de

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 462 712.43

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	462 712.43 €
--	--------------

Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	308 253.08 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2022)	154 459.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	308 253.08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Votants: 8 Pour 8 Contre: 0

DEL 2023-07 : Budget Commune : MBI devis sauvegarde externalisée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'augmenter le volume du système de sauvegarde extérieur pour être en adéquation avec les exigences de protection des données (RDGP) et faire face aux attaques informatiques.

Le Conseil Municipal examine le devis de la société MBI avec une formule de contrat annuel pour un volume de sauvegarde compris entre 51 Go et 100 Go afin de remplacer l'actuel compris entre 31 Go et 50 Go.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise MBI (Maintenance Bureautique Informatique) 51 Impasse de la Vavrette 01250 TOSSIAT pour :
 - l'augmentation du volume de sauvegarde externalisée compris entre 51 Go et 100 Go pour un montant annuel de 840,00 € HT
- AUTORISE M le Maire à signer le contrat de location avec la société MBI.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

DEL 2023-08 : Budget Commune : Groupama chèque remboursement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA Assurances a émis un chèque BNP PARIBAS d'un montant de 1 331,21 euros, à l'ordre de la commune, correspondant à un avis de remboursement en faveur de la commune.

Afin de pouvoir encaisser ce chèque, il convient de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour l'encaissement de la somme de 1 333,21 euros.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

DEL 2023-09 - Budget Commune - Devis modification électrique Ecole maternelle

Monsieur le Maire rappelle que l'installation électrique actuelle au niveau de la Tisanerie ne permet pas de faire fonctionner correctement les appareils électroménagers installés. De plus, lors d'un violent orage, l'eau de pluie s'est introduite dans un hublot leds à détection intégrée qu'il est nécessaire de changer.

Monsieur le Maire présente le devis de l'auto-entreprise PERRELEC 1811 Route de Negrefeuille 01340 MARSONNAS pour un montant de 382.22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de valider le devis à savoir :
- PERRELEC Perreal Johan, 1811 route de Negrefeuille 01340 MARSONNAS pour un montant total de 382.22 €, TVA non applicable, art 293 B du CGI comprenant un acompte de 150,00 € et le solde de 232,22 à la fin du chantier.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

DEL 2023-10 - Budget Commune - contrat assurance bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance qui couvre actuellement les bâtiments communaux est en augmentation constante. Les cotisations vont encore augmenter pour 2024. Il propose de mettre ce dossier en concurrence avec d'autres assurances.

Une demande a été faite auprès du Crédit Agricole. La révision des contrats fait apparaître une réelle économie.

Afin que le changement puisse être opérationnel à compter de janvier 2024, il est nécessaire de valider cet avant-projet avant le 27 mai 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la proposition avant-projet du Crédit Agricole
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

3/ Voirie:

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré dont la maison se situe dans le lotissement des Noyers. Le trottoir devant l'entrée de leur maison n'est pas découpé pour faciliter l'accès. Il semble que l'entrée de la maison ait été modifiée par l'ancien propriétaire. La commission voirie se déplacera sur place.

Madame Fischer Brigitte présente ensuite un dossier d'urbanisme déposé par AMG PROMOTION pour l'aménagement d'un lotissement privé de 13 lots. L'entrée se fera du côté de la micro-crèche avec une voie privée.

Vannage Leschaux : le dossier est en cours. L'intérêt général s'oppose à l'intérêt privé.

Défense incendie : 3 poches seront installées dans l'année.

- Garderie Les Ptits Beaudoms :

<u>DEL 2023-11 - Budget Commune – Régularisation sommes dues Garderie Les Ptits Beaudoms Convention mise à disposition</u>

Monsieur le Maire explique que la commission scolaire a rencontré à plusieurs reprises les membres de la Garderie périscolaire « Les Ptits Beaudoms » afin d'évoquer leurs difficultés financières. Après relecture de la convention de mise à disposition d'un agent contractuel à raison de 19 heures hebdomadaires et du remboursement de la rémunération et des charges afférentes au prorata du temps de mise à disposition, il s'avère qu'une erreur de lissage de temps horaire a faussé les sommes dues par l'association la Garderie Les PTITS BEAUDOMS.

En effet, la facture trimestrielle a été établie sur la base de 19 heures hebdomadaires sur la période annuelle soit 52 semaines alors qu'il aurait fallu facturer 19 heures hebdomadaires sur une période scolaire de 36 semaines.

- Salaire brut 19h/mois (lissage 52 semaines) : 970.66 + cotisations patronales 398.22 € soit 1368,88 € mensuel
- Salaire brut 14,46/mois (lissage sur 36 semaines) 738.72 € + cotisations patronales 303.04 € soit 1041,76 €.

La différence mensuelle de 327,12 représente un montant total de 8178,00 environ depuis janvier 2021 à janvier 2023.

L'association devant faire face à quelques difficultés financières suite à la baisse de fréquentation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas réclamer le dernier trimestre 2022 actuellement en instance en trésorerie et de ne pas établir la facture pour le 1er trimestre 2023 ce qui permettra de régulariser le montant des sommes dues et à l'association de repartir sur des bases plus saines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'annulation du titre 167 bord 57 du 16/12/2022 du 4eme trimestre 2022 pour un montant de 4164.11 €
- ACCEPTE de ne pas réclamer la mise à disposition du 1er trimestre 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne le contrat de Stéphanie, elle pourra effectuer les quatres heures manquantes grâce à un nouveau contrat avec GBA pour réaliser du ménage à la microcrèche. La convention en cours avec la Garderie les Ptits Beaudoms sera revue.

Cantine:

Les dernières entrevues avec l'association font ressortir le souhait de n'avoir qu'un seul lieu de cuisine à Beaupont et une seule cantinière. Le temps de travail de l'agent sur Domsure serait ramené de 11h30 à 14h30.

Plusieurs pistes à étudier :

- hausse du prix des repas, inscription à l'avance, demande de subventions auprès des communes.

Une nouvelle rencontre sera à organiser afin de confirmer le positionnement des communes vis-à-vis de l'association à savoir :

- pas de nouvelles subventions, envisager la hausse des repas, mettre en place un prévisionnel de présence avec inscription à l'avance.

Les communes laissent le soin à l'association d'organiser le temps de travail des salariées.

5/ Personnel communal:

Un agent a demandé un changement de grade. Après interrogation du Centre de Gestion de l'Ain, le tableau d'avancement de grade est unique et annuel, un tableau par an et par grade. Les documents seront complétés et transmis au centre de gestion pour la validation de cet avancement.

6/ Commission Election:

La commission Election élu en 2020 est élue pour trois ans, il est donc nécessaire de renouveler. Monsieur le Maire propose de reconduire les personnes déjà élues en 2020. Après concertation, le conseil municipal valide cette option.

7/ Divers:

Chauffage atelier:

Monsieur le Maire précise que la consommation électrique de l'atelier a augmenté cet hiver. Quelles solutions pourraient être envisagées pour réduire cette facture : faux-plafond, autre chauffage...

Anciens Combattants:

Monsieur le Maire précise que suite à la dernière réunion avec les membres des Anciens Combattants, il a été confirmé que la cérémonie du 18/06/2023 sera bien avancée à 10h00.

Bande de terrain Clos du Tilleul :

La bande de terrain qui jouxte le lotissement du Clos du Tilleul intéresserait un éventuel acquéreur. Cependant, il a refusé la proposition de 5,00 € du m2. Après concertation, le conseil municipal refuse de proposer un tarif moindre estimant qu'il s'agit déjà de tarif bas.

Monsieur le Maire relève que la commission Sports et Loisirs ne s'est encore jamais réunie : proposition du 03/04/2023 à 19h00.

Demande de la bibliothèque d'utiliser la salle des fêtes de Domsure gracieusement pour sa soirée théâtre du mois d'octobre, la salle de Beaupont habituellement proposée gracieusement étant cette année trop petite : le conseil municipal suggère une participation financière dans un souci d'équité entre associations.

La prochaine réunion relative notamment au vote du budget est fixée au jeudi 06/04/2023 à 19h30. Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 27 avril 2023 à 19h30